



République et canton de Genève

Commune de Cologny

Dans sa séance 31 octobre 2019, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

le Conseil municipal décide par 11 oui, 2 non et 4 abstentions

1. De réaliser les travaux de transformations intérieures du restaurant La Closerie, sis place du Manoir 14.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 1 900 000 F destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 18 décembre 2019.

Cologny, le 8 novembre 2019

Le Président du Conseil municipal :

Jules MUNIER